

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL IV

MONTREAL, 22 AVRIL 1893.

No. 16

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposés à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## SECESSION.

L'air est rempli de rumeurs; les mécontents exhalent lourdement leurs plaintes, et les projets les plus inattendus se font jour.

Il n'y a aucun doute que nous sommes à la veille d'une sérieuse modification de notre état politique.

Les questions de Fédération Impériale, Indépendance et Annexion qui sont aujourd'hui librement exprimées, et dont les avantages sont ouvertement proclamés, sont de trop haute envergure pour notre modeste programme, avant tout aussi pratique que possible. Nous prétendons nous en tenir aux faits de chaque jour, que nous avons assez de peine à fixer et à éclaircir, sans aller nous perdre dans la politique spéculative.

Il ne nous est pas permis, cependant, de passer sous silence la tentative faite actuellement pour accroître l'importance de Montréal au point de vue politique et économique.

Par une étrange coïncidence, suivant le proverbe, — celle de deux grands esprits qui se rencontrent, — un député et un échevin ont traité publiquement une thèse analogue.

L'échevin Clendinneng a, devant le comité civique d'annexion, réclamé l'annexion de toute l'île de Montréal à la Cité actuelle, pour les fins municipales, et la constitution d'une grande cité qui pourrait rivaliser avec les centres les plus puissants de ce continent.

Quelques jours plus tard, un député de Montréal, M. Morris, exprimait devant un groupe de marchands l'idée que l'île de Montréal devrait demander à se séparer de la Province de Québec et former une province ou district à parts dans la Confédération.

Cette demande est analogue à celle que vient de faire l'île de Vancouver pour se séparer de la terre ferme.

Et, chose non moins curieuse, elle arrive en même temps qu'une dépêche de Londres annonçant que plusieurs membres du Cabinet Gladstone sont en faveur, pour éviter les difficultés avec l'Ulster, de lui laisser le choix du Parlement par lequel il veut être gouverné, si le Home Rule s'établit: par le Parlement Impérial ou le Parlement de Dublin.

Le moment est certainement aux sécessions, ou au moins aux concessions.

Que gagnerait Montréal à se séparer de la Province de Québec ?

Il est facile d'indiquer de suite ce que la cité ne gagne pas à faire partie de la Province.

Montréal fournit les trois-quarts du revenu de la province et en échange ne reçoit rien du gouvernement provincial.

Montréal est en butte à l'hostilité systématique des députés ruraux qui ont le droit d'intervenir dans des mesures dont ils n'ont pas à supporter les charges.

Montréal, qui concentre les institutions d'éducation, les instituts scientifiques et académiques les plus avancés de la Province, est obligé de subir un système de contrôle rétrograde, aux mains du Conseil de l'Instruction Publique, qui fonctionne en vue seulement de maintenir l'influence politique du clergé et de conserver son appui au gouvernement existant, en dépit des besoins de la population. Tout est sacrifié aux institutions classiques rurales pour conquérir les bonnes grâces des évêques de chaque diocèse. Le souci de l'instruction primaire démocratique n'existe pas, et pourtant c'est celle-là dont nous avons le plus besoin.

Montréal voit l'organisation de ses cours de justice discutée, épluchée par une majorité rurale envieuse, qui ne comprend pas ou ne veut pas comprendre les besoins en cette matière d'une cité aussi importante.

Le soulagement de tous ces mouvements serait une première victoire pour Montréal.

La deuxième serait le succès de l'abolition des exemptions de taxes, qui ne pourra jamais être obtenue tant que nous aurons à passer par les fourches caudines de la députation cléricale des campagnes.

Enfin, le troisième et dernier point gagné serait de n'avoir pas à payer deux administrations, également coûteuses : celle de la Cité et celle de Québec. Une seule suffirait, et nous économiserions de un à deux millions.

La somme en vaut la peine et la question mérite d'être étudiée.

Nous y reviendrons.

DUROC.

Pour paraître la semaine prochaine : *Les effilés verts*, chansonnette dite par M. Sallard, au Parc Sohmer.

## LE CLERGE ET LA POLITIQUE

COMMENT L'ÉGLISE D'ANGLETERRE A ÉTÉ SAUVÉE  
MALGRÉ SON CLERGÉ

Je traduis ce qui suit du *Review of Reviews* :

“ Le révérend docteur Gregory, Doyen de St. Paul, a un article très intéressant dans le *North American Review*, livraison de février, sur les “ Changements dans l'Église d'Angleterre. ” Cet article est surtout intéressant par le tableau qu'il offre de l'état scandaleux de l'Église d'Angleterre au commencement de notre siècle. Il met en plein relief le fait que la condition spirituelle de l'église n'a jamais été aussi infime que lorsque son pouvoir politique était à son apogée. Les lois relatives à l'épreuve et à la corporation, *Test and Corporation Acts*, qui étaient vigoureusement défendues par les ecclésiastiques comme essentielles au maintien de notre culte national sont maintenant dénoncées par le Doyen de Saint Paul comme ayant constitué les obstacles les plus puissants à l'accroissement de l'influence spirituelle de l'église. Le docteur Gregory ne le dit pas en propres termes, mais il est facile de lire entre les lignes et de voir que si l'Église d'Angleterre existe au moment actuel comme puissance dans le pays, cela est dû en grande partie au succès avec lequel les *Non-conformists* ont réussi à la dépouiller de ses prérogatives illégitimes.

“ Voici quelques extraits de son article :

Les évêques dans les temps d'excitation politique ont été hués et insultés dans les rues. Comme exemple de ce qui a été fait, il suffit de rappeler que, tandis que l'évêque de Londres était occupé à poser la pierre angulaire d'une église dans une partie pauvre et négligée de son diocèse, un taureau furieux fut lâché parmi la foule rassemblée pour assister à la cérémonie.

Le cumul était devenu presque universel. Les bénéfices étaient considérés comme des héritages transmissibles aux hommes admis dans les ordres sacrés plutôt que comme des fonctions devant être exercées pour le salut des âmes. Même à une date aussi rapprochée de nous qu'en 1820, le doyenné de Saint Paul et l'évêché de Lincoln, tous deux richement dotés, étaient occupés par un seul homme, et cet homme avait pourvu à l'établissement de l'un de ses fils en lui donnant un canonicat à Lincoln, un autre à Winchester et plusieurs bénéfices dans diverses parties du pays. Un autre de ses fils avait été également bien servi.

On ne pouvait s'attendre à ce que des hommes disposés à accumuler ainsi entre leurs propres mains les fonctions spirituelles, ou plutôt les revenus des fonctions spirituelles, pussent s'occuper beaucoup des intérêts spirituels de leurs ouailles. La desserte des paroisses où le recteur n'avait pas jugé à propos de fixer sa résidence était confiée à des curés mal payés, et il était très rare qu'une paroisse, si considérable et si populeuse qu'elle fut, eût plus d'un

ecclésiastique pour subvenir à ses besoins. En conséquence de cet état de choses, le service était limité aux exercices strictement requis par la loi, tout le reste était considéré comme superflu.

De la part de l'Eglise, il n'y avait aucune action agressive contre l'incrédulité et le matérialisme pratique qui surgissait de tous côtés. Les malades et les mourants étaient privés de secours; les enfants, privés d'enseignement; les services les plus solennels de l'Eglise étaient célébrés avec une négligence telle qu'ils produisaient plus de mal que de bien, tandis que l'amélioration sociale et le bien être des membres pauvres de la société étaient complètement oubliés.

Dans quelques églises de campagne le banc du *quire* était aménagé comme un salon, avec une table, des chaises, un foyer, et avec des rideaux pour soustraire les occupants à la vue du reste de la congrégation. Les offices n'y étaient pas plus attrayants. Il n'y avait pas de chant. Les hymnes y étaient inconnues.

Les offices de semaine dans les cathédrales étaient obligatoirement maintenus, mais les chœurs et le clergé y assistaient si irrégulièrement et s'y comportaient si irrévérencieusement qu'ils en éloignaient les fidèles. Il y avait peu d'églises où la sainte communion était célébrée plus fréquemment qu'une fois par mois.

Dans ces conditions, lorsque l'on eut laissé emporter tous les vieux remparts de l'établissement de l'Eglise, et lorsqu'un gouvernement hostile à l'Eglise arriva au pouvoir, on suggéra toutes sortes de projets pour améliorer ou abolir l'Eglise.

"Après avoir fait ce tableau de l'Eglise d'Angleterre aux beaux jours de sa puissance, alors qu'elle comptait sur le pouvoir séculier pour lui fournir sa force et sa position, le doyen décrit la croissance et l'influence du mouvement opusculaire auquel il attribue la révolution qui s'est produite dans l'Eglise. Parlant des distributeurs d'opuscules, il dit :

Le principe pour lequel ils combattaient a été accepté en grande partie par la masse de la population anglaise. L'Eglise a obtenu une influence capable de la faire vivre et qu'elle ne possédait pas auparavant; ses prétentions à l'autorité divine ont été admises par ses ennemis comme par ses amis.

"Nul doute que cela est vrai en grande partie, mais il est regrettable que le doyen n'insiste pas plus sur le fait suivant, savoir : que la nation en général apprend à reconnaître la vérité des doctrines spirituelles de l'Eglise seulement en proportion et à mesure que l'Eglise cesse de compter sur le pouvoir séculier. Le lecteur sera porté à se poser la question suivante : Puisque l'abrogation des lois relatives à l'épreuve et à la corporation et l'abolition de la taxe d'église ont produit tant de bien, le désétablissement ne serait-il pas encore plus avantageux ?"

Le clergé anglican n'est pas le seul dont l'influence politique se soit développée au détriment de l'influence religieuse et moralisatrice.

Le prêtre n'est grand qu'à la condition d'imiter le Divin Maître qu'il est censé représenter.

L'humilité le relève en le mettant au-dessus de la

tourbe remuante d'égoïstes qui se bousculent, chacun voulant arriver bon premier, quitte à marcher sur les têtes de ses concurrents terrassés. L'orgueil l'abaisse en traînant son habit respecté dans les bas-fonds où grouillent les sordides intérêts et les mesquines convoitises.

Pour avoir voulu commander partout, présider à la politique, diriger, assouvir et exploiter toutes les ambitions; réglementer, diriger, tolérer, défendre ou autoriser de son exemple tous les plaisirs permis... et bien d'autres encore, comme dirait certain avocat, le clergé de l'ancien régime a vu se changer en mépris et en haine le respect dont la population française l'avait entouré depuis tant de siècles.

Ce que je dis là, tous les prêtres qui ont lu et qui veulent se donner la peine de réfléchir l'admettent sans se faire prier le moins du monde.

Plus nombreux sont les privilèges du clergé, plus il y tient et plus il se sent disposé à encourager chez les gouvernants qui le comblent de faveurs la création de castes privilégiées qui consacrent le principe de l'inégalité des citoyens devant la loi, exaspèrent les classes que l'on exploite et rend inévitable l'explosion plus ou moins tardive du courroux populaire.

Tout clergé choyé, adulé, dorloté et gorgé par l'Etat est nécessairement un clergé autocratique, autoritaire, grand admirateur du despotisme et ennemi juré de toutes les libertés.

Comment voulez-vous que dans ces conditions il ne perde pas la confiance du peuple? En France et ailleurs, le clergé est devenu impopulaire pour avoir épousé la cause du fort contre le faible, du tyran contre l'opprimé, de l'absolutisme contre la liberté.

En Irlande le clergé est toujours resté fidèle aux intérêts du peuple, qu'il a encouragé et soutenu constamment dans ses luttes pour la liberté. Trouvez-moi un pays au monde où le clergé exerce plus d'influence que dans la patrie d'O'Connell.

Tant que le prêtre reste pauvre, homme du peuple, dédaigneux des richesses et admirateur de tous les généreux élans vers la liberté et la justice, on n'a pas besoin de conseiller au public de le respecter. Cela vient tout seul.

Du moment qu'il devient un personnage cossu, remuant, cassant, prétentieux, omnipotent, omniprésent et omniprenant, son influence spirituelle commence à décroître.

Les gens ne s'insurgent pas toujours ouvertement. Il y a les préjugés, la famille, une foule de considérations qui empêchent un grand nombre de dire tout haut ce qu'ils pensent tout bas; mais l'indifférence

fait place à la foi vive des anciens jours, et l'on ne fait plus que par respect humain ce que l'on faisait naguère par conviction.

Triste état de choses, me direz-vous. C'est triste, en effet, mais c'est le résultat inévitable d'un système d'éducation qui fait de la passivité aveugle la vertu par excellence.

On accoutume la jeunesse à la duplicité. Rien d'étonnant qu'elle en profite pour penser tout bas ce qu'elle n'ose pas dire tout haut.

On la menace de toutes les foudres imaginables si, elle ose différer d'opinion avec certains bigots qui réclament le monopole de l'orthodoxie ultra-montée. Elle pensera ce qu'elle voudra, mais elle se gardera bien de dire ce qu'elle pense.

On ne s' imagine même pas qu'elle pense, et déjà, sans qu'il s'en doute, le clergé a été jugé par elle beaucoup moins favorablement qu'il ne l'eût été sans les privilèges, les immunités, la faculté de censurer et les autres particularités qui font de lui un être redoutable au lieu de l'ami sincère, dévoué et charitable que l'homme du peuple voudrait trouver chez ce ministre d'un Dieu juste et clément.

JUSTUS.

## AMUSEMENTS ET DIVERTISSEMENTS

On lit dans le *Monde* :

“ Il est peut-être cruel mais à coup sûr très intéressant d'apprendre à la *Vérité* que les Pères Eudistes, de l'école de St-Jean, de Versailles, font jouer par leurs élèves des pièces de François Coppée. C'est l'*Univers* qui nous communique cette information. ”

Eh oui, mais n'empêche que la *Vérité* n'en continuera pas moins à fulminer !

Cependant il s'est passé, l'autre jour, pas bien loin de Montréal, un petit événement qui devrait donner à réfléchir aux plus royalistes que le roi.

Un groupe de jeunes gens et de jeunes demoiselles avaient organisé une troupe d'opérette qui devait donner une représentation au bénéfice de l'Hôpital de l'endroit.

La pièce choisie, dont nous taisons le titre, pour n'être pas plus explicites qu'il n'est nécessaire, était d'abord très anodine, puis avait été expurgée avec un soin jaloux.

Néanmoins, quelque personnage jaloux, mécontent d'être tenu à l'écart, se procura le *libretto* et le communiqua de suite au curé,

en faisant ressortir une foule d'énormités qui n'existaient que dans son imagination.

Le curé, qui avait fait des études classiques justement suffisantes pour l'empêcher de comprendre le français, partit immédiatement en guerre, courut à l'hôpital, et défendit aux bonnes sœurs de continuer à tolérer chez elles les répétitions.

On pense si la chose fit du bruit, et le curé appela à son presbytère un des organisateurs pour lui faire part de sa défense formelle.

Fort étonné de cette sortie, basée sur une accusation d'immoralité tout à fait injuste, cette personne répondit simplement ceci :

— Monsieur le curé, vous avez été faussement informé ou vous n'avez pas compris ce que vous avez lu ; mais je n'ai pas besoin de vos conseils ou de vos appréciations pour juger de la moralité d'une pièce que je fais jouer par mes sœurs, et dans laquelle je leur confie des rôles importants. La pièce est très convenable, et que cela vous plaise ou non, nous la jouerons, avec ou sans votre permission.

Le curé voulut insister, prier le jeune homme d'aller voir l'évêque ; mais celui-ci refusa net en disant que sa décision était irrévocable, que la pièce se jouerait dans tous les cas.

Alors le prêtre, pas trop mauvais homme au fond, dit qu'il irait lui-même prendre conseil de l'évêque.

Quelques jours après, il faisait demander à nouveau son paroissien, et après une foule de circonlocutions lui apprenait que l'évêque, tout en déplorant la futilité des esprits modernes, lui avait conseillé de tolérer la représentation, parce que, avait-il dit, “ *en ce moment, il valait mieux ne pas casser les vitres.* ”

La pièce s'est jouée et a rapporté un joli montant pour l'hôpital.

UN MONSIEUR DE L'ORCHESTRE.

Nous empruntons à la *Presse* ce qui suit :

Que dirait-on en Europe, si les *Barreaux* renfermaient des avocats détourneurs de dossiers, des avocats évoquant des causes que la loi ne permet pas de plaider simplement pour des frais, des avocats hommes d'affaires, des avocats collecteurs et des avocats élevant l'insolence et l'insulte envers les témoins à la hauteur d'une obligation sacrée ?

En Europe on trouverait ces personnages très bien en place s'ils étaient renfermés derrière les *carreaux*, mais on considérerait comme fort déplacés dans le *Barreau*.

# FRANC-PARLER

Il est assez rare qu'un de nos députés s'explique courageusement sur une question où le clergé est en jeu pour que nous ne nous empressions de signaler ceux qui agissent en hommes et parlent librement.

Nous empruntons le passage suivant à une lettre de M. Monet, le jeune et vaillant député de Napierville :

Où la province française manque de convictions pratiques, où il existe un élément dominant et enrayant toutes les convictions. *Cet élément contre lequel aucun facteur politique et civil n'a encore pu lutter, c'est le clergé catholique.*

Il n'y a pas un seul des 65 comtés de la province de Québec, où la majorité est satisfaite de l'état stagnant où nous croupons aujourd'hui : stagnation de l'intelligence, fruit de notre système d'éducation ; stagnation des idées politiques où nos quelques aigles ne peuvent vivre que de mouches ; et, conséquence fatale de tout cela, stagnation décourageante des affaires du pays. Eh bien ! sur ces 65 comtés, j'affirme que pas un seul, pas un seul politicien ne pourrait se faire élire sur vote ouvert, avec un programme annexionniste.

*Pourquoi ? Parce que le clergé canadien-français a le pouvoir ultra-montain d'interpréter pour la plus grande gloire de Dieu le "statu quo" de notre population. C'est une décision sans appel. Quand on a dit : monsieur le curé va savoir que tu es annexionniste, on a vaincu son adversaire.*

L'anti-annexionnisme de notre clergé, qui est un fait patent et indéniable, reste pour nous inexplicable.

Les Etats-Unis sont sur le point de devenir la grande puissance catholique du monde entier ; c'est une évolution parfaitement claire, et pourtant notre clergé tient bon et ferme au régime de protection statutaire sous lequel il vit ici.

Ce phénomène est singulier à étudier.

Le clergé catholique, qui dans tous les pays où il subsiste, réclame à grands prix la liberté, gémit sur cette fameuse fiction du prisonnier du Vatican et aspire à rejeter la tutelle de l'Etat, se complait au contraire chez nous dans une position hybride, une existence inférieure qu'elle tient de conventions diplomatiques, tandis qu'à deux pas, dans la république voisine, il lui serait donné de jouir de toute la facilité d'expansion et de la liberté de mouvement qu'il se plaint de ne pas assez posséder.

En faut-il conclure que le clergé catholique ne peut se développer que sous l'aile gouverne-

mentale et avec l'appui de l'autorité civile dont il se dit si indépendant ?

C'est une question que nous ne sommes pas de taille à résoudre mais que nous soumettons aux penseurs, avec cette seule restriction.

Le clergé catholique de race celtique ou saxonne semble mieux jouir et obtenir meilleur profit du régime de liberté que le clergé catholique d'origine latine.

A côté de l'accroissement de force et de puissance conquis par le clergé irlandais et allemand aux Etats-Unis, le clergé latin : espagnol, français et canadien-français n'a pas compris du tout le parti qu'il pouvait tirer du jeu des institutions démocratiques ; il n'a fait aucun progrès en face de l'avancement gigantesque des esprits qui dirigent le catholicisme de langue anglaise.

Peut-être est-ce le sentiment de cette impuissance qui écarte nos prêtres canadiens de l'idée d'annexion ?

Cela se peut, mais la chose ne leur fait pas honneur ; c'est un indice de faiblesse regrettable.

L'Évènement, qui combat fortement les avancés courageux de M. Monet, ajoute après les paroles que nous venons de citer :

Ne voyez-vous pas, monsieur Monet, aucune attaque contre notre clergé, qui vous a fait ce que vous êtes, dans les phrases qui précèdent ?

C'est avec des balivernes de ce genre, des banalités grotesques comme celles-là qu'on réduit à l'impuissance une organisation autrefois grande, forte et virile.

LIBÉRAL.

## LES AVOCATS

Nous avons publié dans notre dernier numéro un article d'un de nos collaborateurs qui a signé JUNIUS, mais qui n'est pas, nous tenons à le dire, le même JUNIUS sous les traits duquel, notre ami M. Rodolphe Lemieux — espérons que cette appellation ne lui fera aucun tort — signe ses brillants articles patriotiques.

Notre article s'adressait à la Magistrature, et les termes modérés, mais justes, dans lesquels il était conçu nous ont valu des compliments dont nous sommes fiers.

Nous aimons, après avoir publié cette petite explication d'une abondance notable de JUNIUS, à publier quelques pensées bien senties et bien dites sur les Avocats et le Barreau.

"Chacun peut en prendre pour son grade," comme au régiment.

Nous empruntons ces notes à un article relatif au Panama :

La façon dont les avocats ont plaidé dans la cause de Panama a fait songer quelques députés de mauvaise humeur au rêve que Napoléon Ier formulait ainsi : "Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en servirait contre le gouvernement."

La question s'est agitée de supprimer le privilège de l'ordre des avocats que Dagnesseau définissait ainsi : "C'est un ordre aussi ancien que la magistrature, aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice."

Concluons sur cette matière avec M. Gerville-Réache :

"L'avocat et le barreau méritent-ils d'avoir été ainsi dépeints ? Au risque d'être traité d'orfèvre, je n'hésite pas à dire qu'ils sont dignes de ces définitions. Il faut pratiquer cette profession pour savoir tout ce qu'elle implique d'honneur, de désintéressement, d'indépendance, d'activité intellectuelle.

"On a bien raison de dire que se sacrifier, soi et toutes ses facultés, au bien des autres, se dévouer à de longues études, pour fixer les doutes que le grand nombre de nos lois multiplie ; devenir orateur pour faire triompher l'innocence opprimée ; regarder le bonheur de tendre une main secourable aux pauvres, comme une récompense préférable à la reconnaissance la plus expressive des grands et des riches : tels sont les traits qui caractérisent l'avocat.

"Si on supprimait l'ordre, il y a trois choses qui seraient compromises : la défense des pauvres aujourd'hui assurée avec intelligence et dévouement ; la sûreté des communications de pièces que nous faisons entre nous sans crainte, sans défiance, sans formalité, sans exiger de reçu, et qui n'ont jamais donné lieu à une contestation depuis des siècles ; les traditions de courtoisie, d'urbanité et d'honneur qui font du barreau une école de haute moralité.

"La discipline du conseil de l'ordre n'a de gêne et d'inconvénients que pour les avocats, mais ils ne s'en plaignent pas, car ils savent tout le profit qui en résulte pour les plaideurs et pour la justice."

J. L. A.

## DANGER SOCIAL

La motion présentée au Conseil de Ville par le Dr. Desmarteau, relativement à la taxation des propriétés actuellement exemptes de taxes, "lorsqu'elles sont occupées par qui que ce soit pour l'exercice de quelque métier, occupation, profession, etc., en vue d'en retirer un profit quelconque," a causé beaucoup d'émotion dans certains milieux.

C'en est fait ; la profanation est accomplie ! On a porté la main sur l'arche sainte !

Si la Législature provinciale accorde l'amendement à la charte de la Cité, selon les termes de la motion de M. le Dr Desmarteau, les bonnes âmes ne répondront plus

rien. Nous entrerons dans l'abomination de la désolation !

Enfin, tout n'est pas perdu. Le Parlement de Québec compte une si jolie collection de *castors* qu'il est permis à nos *business men* ecclésiastiques d'espérer, non échapper à la mesure, mais en retarder l'exécution.

L'acte viril de M. le Dr. Desmarteau n'est qu'un acheminement vers une autre réforme beaucoup plus importante. Que l'on fasse payer les taxes aux communautés qui se livrent à l'industrie ou qui tirent des revenus de leurs opérations mercantiles, rien n'est plus juste, mais aussi rien ne serait plus incomplet que cette mesure, si elle s'arrêtait là. Ce qu'il faut détruire, c'est la concurrence déloyale qui s'exerce dans les communautés ; je ne dirai pas impunément, le mot serait trop faible, mais avec la protection, mieux encore, avec la complicité des autorités. Les conditions du travail dans les communautés sont telles qu'elles nuisent grièvement au commerce régulier et aux ouvriers.

Pendant que les commerçants et les industriels constatent la diminution de leur clientèle et la progression décroissante de leur chiffre d'affaires, les ouvriers voient leurs rangs s'éclaircir dans les ateliers. Encore, s'ils avaient la ressource de se déplacer et de travailler pour les établissements religieux qui les poussent fatalement à l'émigration ! Mais non. Les communautés n'emploient que des petites mains qui ne leur coûtent presque rien, et, grâce à la division du travail, s'épargnent des frais d'apprentissage et produisent au prix le plus bas. Si de cette concurrence, déloyale parce qu'elle ne peut être soutenue par les fabricants laïques en raison de la protection inconcevable accordée aux religieux, il résultait un avantage pour le consommateur, le mal serait un peu atténué. Point.

Les produits viennent sur le marché aux prix ordinaires, et tout le profit, profit énorme, tombe dans la caisse de ces Maisons. Eh bien ! ce profit est un autre danger. Il y a là un entassement de capitaux qui constituent des valeurs mortes. C'est un drainage de la fortune publique. C'est un accaparement monstrueux du principal instrument d'échange : la monnaie. Concurrence déloyale et accaparement sont des délits prévus et réprimés par les lois de tous les pays civilisés.

C'est en vain qu'on nous accusera de haine, de parti pris, de *voltairianisme*. Nous ne touchons ni aux pratiques ni à la discipline ecclésiastiques, et nous sommes d'accord avec le *Moniteur du Commerce* disant, dans un long article qui a fait le tour de la presse :

"Critiquer le clergé dans les actes qui sont du domaine temporel, le critiquer même très sévèrement lorsqu'il se livre à des relations avec les citoyens, il se

“montre trop absolu, trop absorbant, lui reprocher, en termes convenables, sa routine en fait d’instruction publique, l’avertir franchement des tendances qui peuvent ruiner son prestige aux yeux des fidèles, soit, etc...”

Nous ne considérons les établissements religieux qui font de la fabrication ou du commerce que comme des fabricants ou des commerçants. A ce titre, ils n’ont droit à aucun avantage sur les laïques, et nous demandons qu’ils soient placés sur un pied de stricte égalité.

\*\*\*

Dès qu’un industriel établit une fabrique sur un point quelconque, on fait une enquête “*commodo et incommodo*,” afin de préserver le voisinage de tout inconvénient anti-hygiénique ; on réglemente le travail des femmes et des enfants ; on s’assure enfin que le fonctionnement de cet établissement ne sera pas une cause de ruine pour le pays. Si, par exception, on accorde un monopole, ce n’est que dans des conditions spéciales et en imposant aux bénéficiaires de ce monopole un cahier de charges favorable à l’intérêt public. Agit-on de même à l’égard des communautés ? — Non. — Pourquoi ? ...

Que l’industriel laïque fasse fortune, tant mieux ! Il agrandira son établissement, multipliera ses affaires, augmentera son personnel, améliorera son outillage, fera construire pour son usage et celui de sa famille, élèvera ses dépenses, et ce roulement actif profitera à tous. Maintenant, que les établissements religieux fassent fortune, nul, dans la masse, ne s’en ressent. Par contre, en cas de déconfiture, les créanciers n’ont à espérer aucune répartition de l’actif. Avec l’organisation actuelle, les congrégations commerciales font ce qu’elles veulent. Non seulement elles ne paient pas de taxes d’affaires et de propriété ; non seulement elles n’emploient qu’exceptionnellement nos ouvriers ; non seulement elles se servent de leur influence pour arracher la clientèle à leurs concurrents laïques ; non seulement elles importent des articles dont elles se sont assurés l’unique représentation ; non seulement sur bien des objets de leur commerce elles sont exemptes de douane, mais encore, et c’est là le plus sérieux danger, elles absorbent chaque année des sommes considérables qui sont à jamais retirées de la circulation en Canada.

Nous applaudissons à nos voisins qui ne veulent plus recevoir de Chinois, parce que ceux-ci travaillent à vil prix, ne dépensent rien, et, au bout d’un certain temps, retournent dans leur pays lestés d’une somme parfois importante. Les Américains veulent bien laisser tirer la sangsue, mais ils prétendent qu’elle dégorgera chez eux. Ils ont raison, et nous les approuvons tous les jours. Si les Chinois étaient assez nombreux ici

pour créer le même danger, nous serions vite armés d’une bonne loi contre ce péril. Voyez comme notre inconséquence est extraordinaire. Ce que nous ne souffririons pas des Chinois, ni d’aucun autre peuple, nous le supportons avec plaisir, avec volupté, de la part des bons Frères et des bonnes Sœurs.

Quand le Chinois regagne le pays natal avec un magot (sans calembourg), il a du moins gagné ce qu’il emporte. Il en doit la possession à son activité, à sa sobriété, à la misère qu’il a volontairement subie. Dans nos maisons religieuses, les bénéfices résultent des mêmes causes ; seulement, ce sont nos ouvriers et ouvrières qui fournissent la somme de privations et de misères sans lesquelles les fortunes anormales ne peuvent s’élever. On nous cite, au sujet des salaires octroyés par les communautés aux rares ouvriers qu’elles emploient, des chiffres si scandaleusement avilis que nous voulons les contrôler avant de les livrer à l’indignation de nos lecteurs.

\*\*\*

Après ces deux éléments perturbateurs de la situation économique dans notre pays, la *concurrence déloyale* et l’*accaparement monétaire*, un autre danger se dresse menaçant pour la paix et les mœurs publiques : c’est le hideux socialisme.

Le socialisme, en effet, n’est que la revendication désespérée et brutale des travailleurs affamés contre les spéculateurs sans entrailles. Jusqu’ici cette plaie européenne nous a été épargnée ; nous ne connaissons la chose que de nom ; mais si des mesures sages et préventives ne viennent bientôt régler les conditions du travail et empêcher des groupes qui ne participent en rien aux charges sociales et de famille d’exploiter l’artisan, d’appauvrir le commerce et de diminuer la richesse du pays, nous verrons apparaître le sombre spectre avec son cortège de calamités.

L’on se sent tellement menacé de cette apparition, en haut lieu, que le Rév. P. Gohiet, l’an passé, a cru bon de faire une série de conférences sur le socialisme. C’était là un sujet ignoré des auditeurs, n’offrant que l’intérêt de l’inconnu ajouté à l’éloquence du savant prédicateur ; mais, n’est-on pas en droit de penser que la terreur inspirée par le socialisme était adjuvante à la soumission aveugle recommandée à tous les fidèles ?

Nous allons faire de cette question une étude approfondie, et nous lui accorderons toute l’importance qu’elle mérite. Il n’y a là aucune question religieuse susceptible d’effaroucher les timorés ; nous sommes et nous resterons sur le terrain économique. On ne pourra nous objecter du moins que les affaires temporelles ne sont pas de notre ressort. Nous avons avec nous des commerçants et des industriels puissants, dont le clérical-

isme ne peut être suspecté, qui approuvent la campagne que nous ouvrons.

\*\*\*

Les étrangers prêtent aux Canadiens-Français de grandes qualités : l'intelligence, l'habileté, la probité, la propreté, etc. C'est vrai. Mais ce qui vaut mieux encore, ce qui étonne profondément tous les européens, sans exception, c'est la cordialité qui règne entre les patrons et les ouvriers ; c'est l'estime réciproque que se témoignent ces deux classes ; c'est la facilité avec laquelle les intérêts des chefs de maison et des travailleurs sont exposés, débattus et acceptés sans conflit, sans acrimonie, sans arrière-pensée. De telles relations honorent les uns et les autres. C'est grâce à elles que la prospérité s'est maintenue dans les classes ouvrières, en dépit des tarifs et des machinations de la politique. Mais si, malgré cette bonne volonté de chacun, la misère se met dans les rangs des travailleurs parce qu'un gouvernement imprévoyant, aveugle ou sourd sacrifie les intérêts généraux à l'intérêt exclusif d'une caste, il arrivera fatalement une heure où le peuple, las de crever de faim, incapable de s'expatrier faute de ressources, fera entendre le sourd grondement précurseur des catastrophes sociales. Il ne sera plus temps alors de remédier aux abus, et notre malheureux pays sera en proie aux violences déplorables qui sapent les vieilles sociétés de la vieille Europe.

C'est ce que nous voulons empêcher, tandis que le mal n'est pas irréparable. Que les établissements religieux fabriquent et vendent comme le commun des mortels, rien de mieux. Liberté pour tous ; mais égalité pour tous. Qu'ils soient soumis aux mêmes lois, aux mêmes règles que les autres citoyens ; qu'un gouvernement trop complaisant ne les favorise pas au détriment des pères de famille, nés sur le sol et ayant le droit d'y vivre ; nous ne demandons rien de plus.

LUPUS.

## UNE PETITE LEGON

Le juge Loranger a rendu dans une cause de Pichette contre Desjardins un jugement important que nous croyons bon de faire connaître.

Pichette se plaignait des faits suivants :

Attendu que le demandeur Pichette se pourvoit contre le défendeur Desjardins, vicaire de la paroisse Ste Brigitte, en recouvrement de dommages, et allègue que le 7 juin 1887 il a épousé devant l'église catholique, en la paroisse Ste-Brigitte, sa femme actuelle, et que de ce mariage sont nés six enfants encore vivants ; que dans le cours du mois d'août dernier la femme du demandeur, s'étant rendue à l'église Ste-Brigitte, s'y confessa au défendeur, et que celui-ci après sa confession l'aurait, sans cause ni raison, soumise à un interrogatoire sur des sujets étrangers à sa confession ;

que dans le même moment le défendeur déclara illégalement et malicieusement à la dite femme du demandeur qu'elle n'était pas la femme légitime de ce dernier ; qu'elle vivait en concubinage avec lui, et ne devait pas continuer d'habiter le même domicile ; que le lendemain le défendeur se serait rendu chez le demandeur, et là, en présence de plusieurs personnes étrangères, de sa femme et de ses enfants, il aurait déclaré, sans cause ni raison, au demandeur qu'il n'était pas marié avec sa femme ; qu'il vivait en concubinage avec elle, et que ses enfants étaient des enfants illégitimes, des bâtards ; que de plus le défendeur déclara à la femme du demandeur qu'elle ne devait pas continuer d'habiter avec son mari ; qu'en agissant ainsi, sans cause ni raison, le défendeur a blessé le demandeur dans sa sensibilité, son honneur, et a fait tort à sa réputation ; que la femme du demandeur, effrayée par les remontrances et menaces du défendeur, laissa le même jour le toit conjugal et transporta ses meubles ailleurs, et amena ses enfants au vu et su du voisinage ; qu'en raison de ces faits le demandeur a souffert des dommages qu'il fixe à la somme de \$5,000.

Voici quel a été le jugement :

Considérant que dans l'occasion en question, de même que dans les occasions précédentes, le défendeur, en essayant de provoquer la réhabilitation du mariage du demandeur, était dans l'exécution de son devoir comme prêtre ; qu'étant prouvé que le demandeur et sa femme, parents au degré prohibé, se sont mariés sans avoir obtenu la dispense préalable, il était du devoir du demandeur de se soumettre aux conseils et à la demande du défendeur ;

Considérant que le demandeur a reconnu quelques jours après que tel était son devoir, et a fait réhabiliter son mariage ;

Considérant toutefois que le défendeur, dans l'occasion en dernier lieu mentionnée, s'est servi comme moyens de persuasion d'expressions, de termes et de comparaisons inutilement sévères et exagérés, qui ont blessé le demandeur dans sa sensibilité ; que bien que le défendeur n'eut pas l'intention de l'offenser, et que conséquemment il n'y a pas lieu à accorder les dommages, la cour ne peut pas accorder de frais au demandeur contre le défendeur ;

Considérant que le demandeur n'a pas prouvé les allégués essentiels de sa déclaration, renvoie l'action du demandeur, mais sans frais.

La cause sera portée en révision.

C. X.

## BIBLIOGRAPHIE

L'inoculation préventive contre le choléra morbus asiatique, par le Dr. J. Ferran, directeur du laboratoire microbiologique municipal de Barcelone.— Traduit par le Dr. Duhourcau (de Caunterets).

Les travaux récents des médecins russes, MM. Mestchnikoff et Gamaléia, présentés par M. Pasteur à l'Académie des Sciences de Paris, donnent une actualité nouvelle à l'ouvrage du Dr. J. Ferran.

Chacun se souvient de la campagne anti-cholérique entreprise dans l'ouest de l'Espagne, en 1885, et des incidents dont elle fut marquée. Les jugements les plus opposés furent émis, à cette époque, sur la *cholérisation* catalane et son œuvre. Les essais faits à Odessa remettent en honneur l'incou-

lation préventive contre le choléra, tentée pour la première fois et sur une grande échelle, il y a huit ans.

Afin d'éclairer le public médical et scientifique sur ce que fut son œuvre, pour rétablir les faits dans leur exactitude, pour répondre aux objections et critiques qui lui furent adressées, le Dr. J. Ferran a jugé utile de publier une édition française de son livre. Et pour le mettre à la hauteur de la science actuelle, il l'a revu et notablement augmenté de notes précieuses et de documents inédits.

La traduction en a été faite par un de nos hydrologues pyrénéens, qui connaît à fond l'Espagne, et qui eut le mérite de signaler, le premier, les travaux du Dr. J. Ferran dans la presse médicale française.

Au moment où le choléra semble prendre pied définitivement en Europe, et peut se présenter de nouveau dans notre pays, la lecture de cet ouvrage sera des plus instructives. En même temps qu'il constitue une page curieuse de l'histoire médicale contemporaine, il étudie une question des plus graves au double point de vue de l'hygiène et des relations internationales, et il en présente une solution nouvelle qui a bien sa valeur et son intérêt.

*Un volume illustré de — pages, Prix: 7 fr. 50. — Envoi franco contre un mandat de 7 fr. 50, adressé à M. le Directeur de la Société d'Éditions Scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, Place de l'École de Médecine. — Paris.*

## UN HAVRAIS

Le Havre vient de fêter un de ses enfants, Casimir Delavigne, peu connu à l'étranger, mais un des poètes puissants de la génération éteinte.

J'aurais passé sous silence cet anniversaire si les souvenirs ne m'étaient venus en foule en lisant ce nom.

Casimir Delavigne s'était présenté à l'Académie ; mais sa nomination n'eut pas lieu du premier coup. Ses deux premiers échecs inspirèrent même à Casimir Delavigne une boutade assez plaisante : Il avait succombé une première fois devant l'évêque d'Hermapolis, une seconde fois devant l'archevêque de Paris. Comme on le poussait à recommencer, il répondit en riant : " Ce serait inutile ; cette fois on m'opposerait sans doute le pape."

Je relisais une des pièces oubliées de Casimir Delavigne, *la Popularité*, et je me disais que si on pouvait en jouer à Montréal certains fragments, ils auraient eu, bien que la scène se passe à Londres du temps du Prétendant, un grand succès d'actualité. C'est là le triomphe de la comédie de mœurs, car l'humanité ne

varie guère, et lorsqu'une œuvre frappe juste sur ses travers ou ses vices, elle est assurée de ne pas vieillir.

Écoutez plutôt ce que dit le leader de la gauche, le beau type de l'œuvre :

Tiens, la presse, Mertins, est le plus beau des droits  
Qu'on puisse en honnête homme exercer sous les lois ;  
Des franchises de tous protectrice vivante,  
Du faible elle est l'appui, du puissant l'épouvante.  
Honneur à l'écrivain qui dit la vérité  
Au pouvoir menaçant comme au peuple irrité,  
Les juge en souverain, sans faveur et sans crainte !  
Car sa magistrature est périlleuse et sainte.  
Mais je ne connais pas de moyen plus fatal  
Que l'abus d'un tel bien pour consommer le mal ;  
Et je méprise moins le voleur dont l'adresse  
Dans l'ombre se cachant à ma bourse s'adresse,  
Il est moins vil pour moi que l'obscur intrigant,  
Qui, fort d'un droit sacré dont il use en brigand.  
Se cache aux yeux des lois dans son ignominie  
Pour me voler l'honneur par une calomnie !

N'êtes-vous pas charmés de ce petit morceau ?

On trouve dans cette pièce politique anglaise des types éminemment actuels et français. Un bon droitier qui a peur et qui dit au leader de la gauche :

Jamais je ne trahis un ami politique.  
Mais ce n'est plus le cas d'être systématique :  
Formez un cabinet, il est d'avance admis.

.....  
Eh bien ! en voyant tout perdu, désespéré.  
Par modération je suis...immodéré !

Et le grand électeur Thomas Goff, qui croit toutes les horreurs qu'on lui raconte sur son député, parce que

*Le mal est toujours vrai quand on le dit partout !*

et qui le remplace par le calomniateur, une franche canaille !

Ne croyez-vous pas, comme moi, que ces honnêtes tirades auraient un certain succès ?

P. M.

Le comté de Nicolet est un de ceux qui fournissent de forts contingents à l'émigration canadienne française, et pourtant il est sérieusement question de reconstruire la cathédrale de Nicolet. Une délégation de notables de la ville et de la paroisse de Nicolet a eu une entrevue avec Mgr Gravel à ce sujet, et lui a offert une somme de \$20,000. Celui-ci doit donner sa réponse prochainement.

Nous la connaissons la réponse. Voyons, n'y aurait-il pourtant pas moyen de consacrer cet argent-là au moins aussi inutilement à l'instruction élémentaire et primaire dans le comté de Nicolet ?

# UN EDUCATEUR NATIONAL

I.

DÉMOCRATIE ET ARISTOCRATIE.

Parmi les hommes de pensée et d'action qui, depuis 1870, n'ont pas cessé de s'adresser au pays tout entier, par delà les circonstances et plus loin que les partis politiques, M. Ernest Lavisse est, avec M. Alfred Fouillée et M. Eugène Melchior de Vogüé, l'un des plus justement célèbres aujourd'hui. Bien mieux encore que ceux qui se succèdent au Palais-Bourbon, de tels hommes sont les véritables représentants de la nation française. Ils la représentent dans ce qu'elle a de plus intime et de plus cher, dans son esprit de race et son idéal spirituel; ils ravivent sa conscience, ils lui rappellent ses raisons de vivre et ses destinées. Je me propose aujourd'hui d'étudier ici l'œuvre particulière de M. Ernest Lavisse et la part personnelle qu'il a prise à ce grand effort de renaissance nationale qui, malgré les apparences actuelles, restera l'honneur de la troisième République.

M. Ernest Lavisse a cinquante ans. Depuis trente ans, il est, par profession et par vocation, un historien. Ce fut aussi la profession et la vocation de Michelet. Sur les huit volumes qui forment jusqu'à présent l'œuvre de M. Ernest Lavisse, cinq sont consacrés à l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. D'autres vont suivre. Cette remarque est déjà par elle-même assez significative. Comme professeur d'histoire, M. Lavisse a laissé et laisse encore de beaux souvenirs. Qui a entendu cette voix précise et émouvante tout ensemble comme un appel de clairon, qui a écouté ces leçons ordonnées et progressives comme des armées en marche, ne les oubliera pas. Ni l'historien pourtant, ni le professeur ne me retiendront dans l'étude qui va suivre. Je n'ai pour les étudier de près ni la compétence ni le loisir. Mon dessein est autre et d'un intérêt plus immédiat. Ce qui m'attire, dans l'œuvre de M. Lavisse, ce que je voudrais faire saillir en pleine lumière, c'est le secret et le sens de sa force sociale. Cette force n'a pas toujours été bien comprise ni bien interprétée. Il s'est fait autour de M. Lavisse, comme autour de M. de Vogüé, une légende puérile, accréditée par le journalisme contemporain. Pour beaucoup de personnes, si M. de Vogüé est un "socialiste néo-chrétien," M. Lavisse est "le dieu des étudiants". Un soir, une femme charmante ne poussait-elle pas la candeur jusqu'à me demander si M. Lavisse n'avait pas été, avant M. Chaumeton, le premier président de l'Association des étudiants de Paris? Ces naïvetés risquent de dénaturer le sens des efforts de M. Lavisse. Elles rendent ses paroles suspectes à certains esprits qui lui reprochent de vouloir mettre la main sur les étudiants. Quoi de plus faux pourtant, et de plus ridicule? M. Lavisse a trop vivement le respect de la jeunesse, et celle-ci a trop intensément le culte de son indépendance, pour que rien de semblable ait jamais pu exister. La vérité est qu'en prononçant certaines paroles, M. Ernest Lavisse s'est fait aimer de la nouvelle génération. Il est allé vers elle, il l'a soutenue de ses pensées et de ses actes; et s'il a trouvé en elle une admiratrice, une amie, c'est une amie indépendante et toujours seule maîtresse de ses destinées.

Quelles étaient donc ces paroles, et par quel charme éveillaient-elles tant d'échos? C'est que, dans leur verbe àprement jovial ou douloureusement fier, elles traduisaient le malaise social où nous nous débattons, elles indiquaient ses causes, elles annonçaient ses remèdes.

Les livres amers de nos romanciers, les tumultes violents de nos assemblées politiques, les sombres agitations aux sinistres éclairs qui soulèvent le peuple, témoignent suffisamment de l'intensité du malaise: "Il n'est pas besoin d'avoir l'ouïe fine pour percevoir des grondements de Vésuve. Que si, par hasard, nous sommes assis au théâtre à regarder les pantomimes, levons-nous et marchons." Mais avec quelles armes et contre quels ennemis? Nous ne le saurons qu'en remontant aux causes. Si multiples qu'elles soient en apparence, M. Lavisse les ramène à trois principales: l'anarchie des consciences, le triomphe de la ploutocratie, l'attente de la guerre. Ces causes ne sont d'ailleurs pour lui que des causes secondes: elles firent cortège à l'avènement de la Science et de la Démocratie, elles datent de la Révolution française. Celle-ci, en renversant le roi absolu, le prêtre catholique et le grand seigneur au nom de la concorde spirituelle dans le droit, a fait surgir les Bonaparte, les d'Orléans, les francs-maçons, les princes de l'épée, puis ceux de l'argent, et, par-dessous, la marée toujours grondante du peuple. La science, qui menait après elle l'industrie, a justifié la lutte pour la vie, le droit de la matière, et, de sa main invisible, construit les bagnes industriels et les palais ploutocratiques. La démocratie, en prenant conscience d'elle-même, a créé les nations, et, dans les nations, de nouvelles classes; impuissante à s'organiser, elle semble au premier abord s'être à demi rongée elle-même. Haines morales, haines sociales, haines internationales sont nées avec les trois pouvoirs nouveaux. Les voix qui étaient venues pour annoncer la concorde, la vertu et la paix ont eu pour échos l'anarchie, l'intérêt, la guerre. Si l'on veut guérir ces maux, c'est à leurs causes permanentes qu'il faut atteindre, ce sont elles qu'il faut modifier, si cela est possible. "Deux problèmes s'imposent à notre civilisation, qui doit les résoudre ou périr: le problème de la justice sociale et le problème de la justice internationale. Et les jeunes gens qui font dans les écoles la veillée d'armes de la vie sont de pauvres petits garçons aveugles, s'ils s'enferment dans la préparation à des métiers et ne pensent pas même à chercher le mot des deux grandes énigmes. Le sphinx n'attendra plus bien longtemps."

Si les causes du malaise actuel sont historiques, elles subsistent cependant toujours, plus actives que jamais. Elles nous ont pénétré jusqu'aux moelles, elles sont notre vie même, et nos biens comme nos maux nous viennent d'elles. Ce sont des forces aveugles et toute-puissantes qu'on ne peut ni ne doit détruire, mais qu'on peut modifier, éclairer, diriger. Avec tous les penseurs éminents de ce siècle, M. Ernest Lavisse estime que toute vraie démocratie ne peut pas

plus vivre sans une aristocratie qu'un vertébré ne peut vivre sans système nerveux. J'ai analysé ici même quelles étaient les conditions d'existence de cette aristocratie. Qui sera-t-elle? La ploutocratie? la banqueroute morale à laquelle les politiciens et les hommes d'argent nous font assister montre assez clairement ce qu'une telle caste peut produire. M. Lavissee sait trop bien que "ce n'est pas avec des intérêts qu'on fait des révolutions morales," qu' "un désordre social survit toujours à l'orgie financière," et qu' "une nation de contremaîtres trouvera toujours son maître." Sera-ce l'Eglise? M. Lavissee est trop l'élève des Michelet, des Quinet et des Renan pour ne pas détester "la férule ecclésiastique" et pour garder une foi sérieuse en cette force vieillie et dénaturée par tous les despotismes. Sera-ce l'armée? Certes, le rôle de l'armée dans une démocratie est puissant: ses cadres tout faits, toujours renouvelés et ouverts à tous, sa discipline sociale, sa mission désintéressée, son universalité et cet admirable caractère d'obligation consentie qui doit animer tous ses membres, en font un instrument unique d'éducation et de direction; mais elle n'est et ne peut être qu'un instrument au service d'un pouvoir spirituel. "L'agent de toutes les tâches, si modernes qu'elles soient, c'est l'esprit. Un pays a besoin de savants et de professeurs qui n'aient pas d'autre profession que de penser. Sans doute, un petit nombre d'Allemands ont lu les livres des érudits; la nation entière ne s'est point assise devant les chaires des professeurs, mais ceux-ci ont créé un esprit public qui a pénétré les intelligences les plus obscures". L'œuvre tout entière de M. Lavissee est pénétrée de la conviction qu'il n'y a pas dans un pays libre de pouvoir plus grand que cette élite de penseurs de tout sorte, savants, philosophes, artistes, à qui nous avons donné le nom d'aristocratie intellectuelle. Ils sont les miroirs et les foyers de l'esprit public. Mais forment-ils un *pouvoir* vraiment organisé? Leur influence n'est-elle pas flottante, contradictoire, anarchique? Par quels intermédiaires atteindront-ils sans péril les couches de plus en plus réfractaires du peuple? Qui sera l'interprète d'Ariel auprès de Caliban? L'aristocratie intellectuelle peut-elle être autre chose qu'une force purement idéale?

## II.

### L'ARISTOCRATIE INTELLECTUELLE ET L'UNIVERSITÉ.

Ici, M. Lavissee l'a montré, apparaît le rôle de l'université. Il y a dans notre pays une puissance matérielle organisée au service de la science et de la démocratie, une aristocratie de la pensée qui sort du peuple et qui rentre en lui pour l'ennoblir, non pour l'écraser, c'est l'Université. Par ses trois ordres d'enseignement, elle atteint tous les esprits, — l'enfant et le vieillard, le prince et l'ouvrier. Elle ne distingue ni religions, ni classes, ni races. En haut, elle va vers le jeune homme et l'homme fait; elle prépare des savants, des artistes, des hommes d'action. Au milieu, elle prend l'enfant des classes moyennes, elle l'initie à la vie qu'il doit mener, aux études supérieures qui l'attendent. En bas, elle s'étend à tous les fils de la nation, elle pénètre jusqu'aux réserves immenses du peuple. En sorte que, si

l'Université fonctionne bien, c'est le même idéal qui, élaboré par la découverte scientifique et la création esthétique, entretenu et fortifié par l'enseignement des méthodes et des résultats d'ensemble, traverse et illumine successivement tous les esprits d'une même génération. Une même lumière luit, à des degrés divers et par des réfractions variées, sur le front du plus grand penseur et sur celui du plus humble écolier. Les professeurs et les instituteurs sont les interprètes de cet idéal; avec les savants et les artistes chez qui ils l'ont puisé, ils forment cette aristocratie intellectuelle, ouverte à tous et travaillant pour tous, parfaitement désintéressée, n'admettant d'autre hérédité que celle de l'intelligence, d'autres privilèges que ceux du génie, d'autres lois que celles de la vérité et de la liberté, — et sans laquelle aucune démocratie digne de ce nom ne saurait durer. Dépositaire et créatrice de l'idéal national, eule puissance matérielle conciliable avec la science et la démocratie, telle apparaît l'Université moderne.

Magnifique chimère, nous dira-t-on, et qui ne fait que rendre plus misérable la réalité! Quel rapport y a-t-il entre cette Université idéale et l'Université actuelle, entre le grand corps libre et harmonieux que vous évoquez et la mauvaise machine vieillie que vous avez dans les mains? Avez-vous donc oublié par qui fut fabriquée cette machine à broyer les esprits? Faut-il vous rappeler qu'elle n'est sortie des mains des jésuites que pour tomber dans celles d'un Bonaparte ou des jacobins? Ils en ont fait un instrument extraordinaire de servilisme national. Que le maître ait été ou soit encore le roi, l'empereur ou la république, l'Université se charge de lui fournir des esclaves; elle n'a été faite que pour cela. L'enseignement supérieur a été morcelé, tronqué, réduit, annulé, à ce point: que la plupart des libres génies sont nés en dehors de lui et contre lui, que longtemps ses professeurs n'ont pu que déclamer sur des thèmes vagues devant des gradins vides, qu'il n'a servi qu'à caser et à façonner, au moyen d'écoles spéciales, des fonctionnaires prêts à toutes les besognes. L'enseignement secondaire, par l'internat, par les programmes d'éducation, par les baccalauréats variés, a débilité, abruti, déformé pour la vie les enfants des "classes dirigeantes." L'enseignement primaire, soumis successivement à la férule du prêtre ou à l'écharpe du jacobin, n'a fait qu'obscurcir et fausser l'âme des enfants du peuple. Ces savants, ces professeurs, ces instituteurs en qui votre esprit chimérique croit découvrir une aristocratie intellectuelle, que sont-ils devenus sous les pressions du pouvoir et les exigences du métier, sinon des machines à enseigner, des machines à fabriquer d'autres machines? Ces cuistres, ces pédagogues, ces fonctionnaires aplatis devant tous les pouvoirs deviendraient à leur tour le pouvoir!

Donnée au nom de l'esprit du parti, sans cesse altérée et disloquée par les changements de régime, faite des débris du passé et des rancunes du présent, sans unité comme sans liberté, l'instruction universitaire est un perpétuel ferment de division et de haine dans la nation, et c'est à elle que vous prétendez confier la mission d'élaborer un idéal national! En séparant, pour les mieux confondre, les trois ordres d'enseignement, en multipliant les examens

les diplômes, les brevets et les grades, en murant le corps des enfants dans les lycées et leur esprit dans les programmes, en asservissant les éducateurs, en substituant partout l'obéissance passive à l'adhésion volontaire, la formule morte à la pensée vivante, l'Université a stérilisé la nation, elle a creusé plus profond le fossé des haines sociales, elle a créé une disconvenance croissante entre l'éducation et la vie. Elle n'a servi qu'à fabriquer des commis ou des réfractaires.

Qui de nous n'a entendu ces plaintes? M. Lavisse lui-même les a plus d'une fois formulées, âprement, brusquement, comme un chirurgien qui tout à l'heure va trancher dans le vif, mais qui ne croit pas la plaie incurable. Il ne l'a point décrite avec le pessimisme hautain de qui n'espère plus rien en face du monde moderne. Cette attitude, qui fut celle d'un Taine ou d'un Flaubert, et commune à la plupart des analystes sociaux du second Empire, M. Ernest Lavisse, pas plus que M. de Vogt, ne l'a connue. C'est le secret de leur force. Tous deux savent qu'un idéal s'élabore douloureusement parmi tant de misères, et qu'il faut plutôt l'affirmer que le nier. C'est non seulement un beau sentiment, c'est un devoir. "Une génération qui a payé en malheurs publics son insuffisance et ses fautes parle à une génération qu'elle veut rendre meilleure qu'elle-même, afin de lui donner au moins un titre à être heureuse."

Il faut donc examiner si l'abîme qui sépare l'Université actuelle de l'Université idéale est aussi profond qu'il le paraît au premier regard. Il faut voir si tous ces vices ne sont pas des accidents, profonds sans doute, mais guérissables, du moment qu'ils n'atteignent pas l'essence de l'institution. Il faut trouver des remèdes précis, ou plutôt une hygiène sûre qui mette le corps universitaire en harmonie avec le corps social tout entier. Point de problème plus grave dans toute notre vie nationale, à l'heure actuelle: de sa solution dépendent les destinées de notre pays.

## LA SAINT-PATRICE EN 1776

M. Benjamin Sulte communique ce qui suit au *Journal des Trois-Rivières*:

Un journal de cette ville a publié le 17 mars une sorte d'histoire de la fête Saint-Patrice en Canada, et j'y remarque que la première célébration de ce genre a eu lieu aux Trois-Rivières en 1776.

*Bully for you!* cet épisode est emprunté au *Journal* du notaire J. B. Badeau. Le voici tel qu'il l'a écrit:

"Le 17 il est arrivé trente-six voitures chargées de quarts pour le camp, et cent vingt Bostonais.

"Le 18, jour de Saint-Patrice, les Irlandais dans les troupes des Congrès qui sont arrivés hier en cette ville se sont proménés dans toute la ville avec leur sabre et bayonnette à la main au son du tambour et fifres. Ils avaient tous à leur chapeau une branche de sapin, à l'exception des officiers qui avaient chacun une aigrette artificielle. Un mouchoir de soie qui était percé faisait leur drapeau; il était emmanché en haut d'une tête de sapin; au-dessous du mouchoir étaient deux bayonnettes en croix. Ils ont été donner une aubade aux dames religieuses en

criant trois fois hurra! De là, ils passèrent devant chez M. de Tonnancour, et, s'étant arrêtés à sa porte, ils se mirent à crier: *God—d that house and all that is in it!* M. Godefroy, son fils, qui était à la fenêtre de sa chambre, les ayant entendus, répondit: *God may for ever damn you all!* Ils se retirèrent et furent chez M. Laframboise, qui fit délivrer aux soldats deux seaux de rhum. et fit entrer chez lui les officiers et les régala d'une dernière douzaine de flacons de liqueurs. C'est payer l'honneur qu'on lui faisait bien cher. Après midi, ils furent chez M. Delzène lui donner une aubade, mais j'ignore s'ils ont eu la pièce, il y a tout lieu de le présumer, étant bon Congréganiste. Ce même jour, il est arrivé dix trains chargées de quarts.

"Le 19, les troupes ont demandé la charité dans toutes les maisons de la ville, disant qu'elles crevaient de faim. Je leur ai donné, malgré moi, environ quatre ou cinq livres de lard en différentes fois."

L'armée américaine assiégeait Québec, et les troupes qui descendaient de Montréal allaient lui porter secours.

## ETRANGE COINCIDENCE

Deux faits divers bien curieux à la suite l'un de l'autre dans un journal de Québec:—

### ECHOS DE LA TEMPETE.

Durant le terrible orage de vendredi la nuit, la foudre a causé des dégâts à plusieurs endroits.

A Montréal, elle est tombée sur la petite église protestante de la rue Chatham, où Chiniquy faisait autrefois ses prédications. Les dégâts causés par le fluide électrique sont considérables.

Un mât a été mis en aiguillettes et le feu s'est déclaré au-dessous du toit. Ce commencement d'incendie, cependant, a été éteint sans l'intervention des pompiers. Personne n'a été blessé.

Et un peu plus loin:

Pendant l'orage de samedi après-midi, un tragique accident est arrivé dans le bas de la paroisse de Ste-Anne de Beupré. Un journalier de l'endroit, nommé David Lachance et père de cinq enfants, venait d'achever son repas du soir avec sa famille, en présence de qui il se mit à lire à haute voix les *Annales de la Bonne Sainte Anne*. Il était environ 5 h 30. Un des enfants de Lachance était assis dans la fenêtre.

Tout-à-coup, la foudre éclata et il se fit dans la maison un bruit épouvantable. Lorsque Lachance fut revenu de sa surprise, il constata que son enfant Casimir, âgé de 8 ans, celui-là même qui était assis dans la fenêtre, avait été tué par le tonnerre.

La répartition des accidents est au moins équitable!

CURIEUX.

Echange de bons procédés:

*L'Univers* se détraque et quelques uns de ses rédacteurs vont fonder à Paris en opposition à ce journal un organe intitulé la *Vérité*.

Par contre quelques uns des amis de la *Vérité* de Québec oints à des écrivains catholiques parisiens vont fonder à Montréal *La Croix* feuille orthodoxe.

## FACILE A COMPRENDRE

La *Vérité* est extraordinaire.

Nous avons parlé de ce fameux dîner où quelques canadiens importants s'étaient librement exprimés sur les accaparements de notre clergé.

M. Tardivel n'a pas encore pu digérer, non pas le dîner, auquel il n'a pas été invité, mais la conversation.

Il s'écrie :

Nous prévenons les intéressés que l'*Opinion Publique* n'a pas encore désavoué son compte-rendu du dîner chez M. le maire de Montréal. Voilà trois numéros du journal de M. Taché qui paraissent depuis la publication de ce fameux récit, et aucune réclamation de la part de M. le sénateur Desjardins ou de MM. Masson ou Royal n'y figure. Qu'est-ce à dire ?

Nous ne ferons pas à M. Tardivel l'injure de croire qu'il n'a pas compris pour quelle raison il n'y a pas eu de démenti ou de retractation publié.

PAUPER.

## LE CONSEIL LEGISLATIF

Les résolutions suivantes ont été adoptées par le District No. 19 des Chevaliers du Travail, à sa dernière séance :

Considérant que le Conseil Législatif de la province de Québec n'est d'aucune utilité publique ;

Que son maintien est une charge onéreuse pour le peuple ;

Que ses membres sont généralement hostiles aux classes populaires ;

Que le gouvernement de cette province doit être purement démocratique, et qu'en conséquence il n'est pas rationnel que ses actions soient contrôlées par un corps irresponsable tel que celui du Conseil Législatif ;

Que la plus grande partie des réformes demandées par la classe ouvrière et adoptées par les représentants du peuple sont annulées par le vote du Conseil ;

Il est résolu : 1. Que le District 19 de l'ordre des Chevaliers du Travail demande aux représentants du peuple, à Québec, de faire tout en leur pouvoir pour abolir le Conseil Législatif de la province de Québec ;

2. Que demande soit faite aux conseils centraux des Métiers et du Travail de Montréal et de Québec d'appuyer cette résolution ;

3. Que pareille demande soit faite au Congrès ouvrier du Canada, aux différents Districts des Chevaliers du Travail, ainsi qu'à toutes les sociétés ouvrières de la province de Québec ;

4. Que copies de ces résolutions soient envoyées aux journaux.

Nous ne pouvons que féliciter les ouvriers de cette décision qui, est un grand pas fait vers la démocratisation de nos institutions.

A quand la suppression du Conseil de l'Instruction Publique ?

PROGRES.

## UNE RESURRECTION

La *Patrie* a lancé la nouvelle suivante :

Un curé du Nord était à Montréal aujourd'hui et a déclaré qu'il était question de fonder un journal catholique à Montréal pour remplacer feu l'*Etendard*.

Les curés souscriront les fonds nécessaires.

Le fait est que le besoin s'en faisait sentir, n'est-ce pas ?

Depuis quelque temps le ton de la discussion s'était un peu relevé grâce à la disparition du *dépotoir* castor.

Mais cela ne pouvait pas durer. Certaines personnes souffraient trop de ne pas se voir servir la ration quotidienne de grossièretés, d'insultes, de bave et de venin à laquelle les a accoutumées l'organe de l'ultramontanisme.

Voyons, il faut avouer pourtant que voilà de l'argent qui pourrait être mieux employé ; quand même on ne ferait que le laisser dans les poches des habitants qui en ont besoin.

ANTI-CASTOR.

Nous nous sommes abstenus de caractériser trop durement le trépas de l'*Etendard*, en dépit de la façon brutale dont nous avons été traités par ce journal.

Cependant nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire son oraison funèbre telle qu'elle est tracée dans l'*Espérance* de Central Falls, R.I.

L'*Etendard*, le pieux organe du Cagotisme, au Canada, a succombé à une indigestion clérical.

C'était le journal le plus rétrograde du continent, et sa disparition est un bienfait pour ses lecteurs.

Il est à souhaiter qu'il ne renaisse pas de ses cendres avec le même esprit.

Qu'il n'aille pas gêner, par sa résurrection, le seul bon coup qu'il ait jamais fait !

Une lettre de Holyoke nous apprend ce qui suit :

Les Canadiens du sud de notre ville se sont rassemblés lundi soir ; ils ont décidé de former un club secret. Le nom du club sera, je crois, *Le Club des Exilés*. Son but sera de faire comprendre à leurs parents du Canada qu'il est de leur devoir de travailler à l'indépendance de notre beau pays, ou à l'annexion à notre patrie d'adoption. Les officiers seront choisis le premier lundi de mai. De plus, nous invitons tous nos compatriotes de donner leurs noms au comité, et ils se trouveront fondateurs de ce club.

Pour paraître la semaine prochaine : *Les effilés verts*, chansonnette dite par M. Sallard, au Parc Sohmer,

## LA FAMILLE FRANÇAISE

Il fut un temps où l'enfant était une joie pour la famille ; aujourd'hui, ainsi qu'on va le voir, il est compté au nombre des calamités contre lesquelles on doit prendre ses précautions. On s'assurait contre l'incendie, la foudre, la grêle, le vent, contre les accidents professionnels ; on avait l'assurance du risque qui résulte de la responsabilité patronale ; l'assurance de certains préjudices causés par négligence à autrui ; l'assurance sur la vie.

L'assurance a procuré un soulagement aux travailleurs, elle est devenue un moyen d'épargne, elle a créé un mode particulier de placement.

Eh bien ! ne riez pas, un nouveau genre d'assurance va se créer : l'assurance contre les enfants !

Oh ! il ne s'agit point ici de travailler à la dépopulation de notre pays, tout au contraire ; l'idée est féconde et morale. Je ne dis pas, bien entendu, que les fondateurs n'ont pas eu en vue une spéculation, cela est tout à fait en dehors de la question, mais enfin, il faut le constater, et cela est bien curieux que l'on ait été amené à inventer une combinaison de cette sorte : Une femme recevant une prime le jour où elle devient mère !

Voici ce que je lis dans un excellent journal hebdomadaire : le *Monde Économique*, publication importante, dont le rédacteur en chef, M. Paul de Beauregard, a fait un organe du premier ordre dans les questions d'économie politique et sociale :

" Il y a plus ; voici que l'on assure que l'assurance va relever le chiffre des mariages et des naissances sensiblement trop bas dans notre pays depuis quelque temps. Cette tentative mérite d'être signalée et à cause de son but et à cause du système inventé pour amener sa réalisation.

" Pour un ménage d'ouvriers la naissance d'un enfant est souvent la misère. Cette misère, les parents prévoyants peuvent l'épargner à leurs filles. En versant à la Société d'assurance, la *Famille française*, une somme modique, ils leur assureront en effet, pour le moment où elles deviendront mères à leur tour, une somme de 100 francs, de 150 francs, de 200 francs.

" Dans un ménage de petite bourgeoisie, la naissance d'un enfant est souvent la source d'une gêne pénible. En versant une somme un peu plus forte que celle qui est réclamée dans le cas précédent, des parents prévoyants peuvent éviter cette gêne à leurs filles, et leur assurer, pour le jour où elles deviendront mères, une somme de 500 francs, de 1000 francs. Il apprendra vite aussi, ce même ménage, ce que coûte l'éducation et la dot d'une fille. La même société d'assurance a fixé à 2000 francs le maximum des sommes qui peuvent être versées à la naissance d'un enfant ; mais ce maximum peut s'élever à 10,000 francs, si le contractant stipule que cette somme sera consacrée, pour la totalité ou pour 8000 francs, à l'une des deux combinaisons suivantes :

" 1. *La constitution d'une dot* payable lorsque l'enfant atteindra 18 ou 21 ans.

" 2. *La constitution d'une rente d'éducation* payable jusqu'à la majorité de l'enfant.

" Les cotisations sont de deux sortes : les unes sont *uniques* et plus fortes à mesure que l'âge de l'enfant auquel on veut assurer le paiement de 100, 500, 1000, 2000, 10,000 francs est plus élevé au moment du contrat ; — les autres sont *annuelles*, et calculées d'après les mêmes règles.

" Le travail de statistique a été fait par M. Noguès, membre de la Société de statistique ; le travail d'actuariat par M. Martin-Dupray, actuaire des Assurances Générales. Le problème à résoudre était le suivant : quelle somme cette Société devait avoir en caisse pour payer, à la bénéficiaire devenue mère, le capital de 100, de 500, de 1000 francs en prenant, pour base de calcul, les chiffres des mariages et des naissances de l'année 1856, notablement supérieurs à ceux de l'année dernière ? Par surcroît, ces chiffres ont été majorés de 1/10 ; on n'a pas tenu compte des veuves ; on a supposé que les femmes mariées de 15 à 20 ans auraient 4 enfants ; de 20 à 25, 4 enfants ; de 25 à 35, 3 enfants ; de 35 à 40, 2 enfants : alors qu'en moyenne aujourd'hui on ne compte pas 3 enfants par ménage, le chiffre moyen que donne ce calcul est de 3.80. L'intérêt des sommes encaissées par la Société n'a été fixé qu'à 3 0/0 ; on a employé la table de la mortalité officielle connue sous le nom de C. R. (Caisse des Retraites de la vieillesse) ; enfin est intervenue une dernière majoration portant sur le taux de la prime que doivent verser les contractants ; elle a pour but de permettre le paiement des courtiers qui recueilliront des assurés à la Société.

" L'opération que la Société *la Famille française* se propose de réaliser constitue-t-elle une sorte d'assurance ?

" Cette assurance, — il est bon de le remarquer tout d'abord, — serait d'un genre bien particulier. Alors que les autres contrats d'assurances ont pour but de réparer une mauvaise fortune, et que les Compagnies exercent une surveillance active pour rechercher les causes des sinistres, et ne payer la somme assurée qu'autant que ceux-ci sont dus au hasard, cette Compagnie nouvelle tend à favoriser l'accomplissement des événements qui ont pour résultat de la rendre débitrice de cette somme assurée. Il n'y a guère que l'assurance contre les négligences de l'assuré qui ont causé des dommages à autrui qui arrive aux mêmes résultats. Il est vrai qu'elle ne le cherche pas (assurance des patrons contre le risque qui résulte, par exemple, de la négligence de leurs cochers).

" Sans doute, la Société dont nous parlons devra exercer, elle aussi, une surveillance active pour déjouer les fraudes ; mais la 'supposition de part' et la fausse prétention qu'un enfant mort est vivant, sont assez faciles à prouver et difficiles à tenter.

" La Société a, d'ailleurs, pris des mesures particulièrement sévères en ce qui concerne les enfants naturels nés de la bénéficiaire. L'enfant légitimé ou reconnu dans les six mois après sa naissance donnera lieu au paiement de la somme assurée. S'il n'est pas légitimé ou reconnu, cette somme sera payée, quand même, à la fille-mère, mais par 1/2, à la fin de chaque mois et à la condition qu'elle justifie alors que l'enfant est encore vivant.



AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers,  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.,

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	52,053,716
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519,753
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en le plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

*Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.*

Bell Telephone No. 318

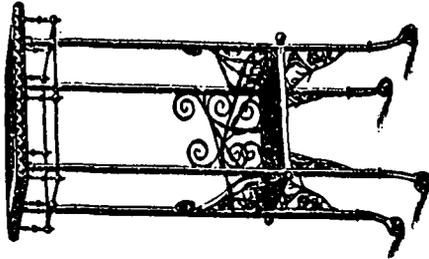
## RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE.

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.



## THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à ordre pour convenir à l'aménagement des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

## ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

Morbleu! J'ai cru qu'ils étaient deux!

LE GRAND SUCCES DE SALLARD  
AU PARC SOHMER

PRIX - 85 CENTS.

A. FILIATREULT, Editeur, - 312 rue Craig, MONTREAL.

BOITE 324.